

## Accident banal qui va au tribunal

Par forestgaetan, le 02/02/2012 à 13:56

Bonjour,

J'ai été responsable d'un accident de voiture, la personne en face a eu 15 jours d'arrêt de travail car elle a eu 2 côtes de fêlées. Hier, je suis passé devant le tribunal est j'ai pris une amende de 300 euros et 4 mois de retrait de permis car cette personne a porté plainte et s'est constituée partie civile.

Je suis au chômage, je suis actuellement en formation, j'ai 19 ans, je n'ai jamais eu de problème avec la justice : casier judiciaire vierge, je touche que 550 €/mois, j'ai fait la conduite accompagnée et ça faisait 8 mois que j'avais le permis.

## Je vous explique l'accident :

Je me trouvais près d'un carrefour, derrière un camion qui a fait une maneuvre pour tourner à droite sans clignotant et sans freiner, j'ai freiné et je me suis mis en eventail (en travers) sur la route pour éviter de le percuter, il n'y avait personne en face mais une flèche clignotante orange qui se situe sur la route de gauche au Carrefour permettait de tourner vers moi, il y avait une voiture sur cette voie qui a tourné vers moi, on s'est percuté sur côté conducteur, je n'etais pas arrêté et elle non plus. Je me suis occupé d'elle, j'ai tout fait : appeler les pompiers, j'ai fait la circulation, bref comme un vrai citoyen, je lui ai demandé de ses nouvelles. J'ai commis une erreur, je le sais, mais est-ce que ça vaut 4 mois de retrait de permis ? Est-ce que faire appel pourai me diminuer la peine ? Est-ce que cette personne peut retirer sa plainte ?